



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2027

Filière sportive – Catégorie B
(Arrêté d'ouverture n° 2026-118 du 20 juillet 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

**Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)
CO-ORGANISENT**

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
Ouvert fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^e échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Les candidats désirant s'inscrire à l'examen doivent être en activité à la clôture des inscriptions, soit le jeudi 29 octobre 2026. Toutefois, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).	JEUDI 14 JANVIER 2027 dans les locaux de CENTREX à Noisy-le-Grand (93). Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement de l'épreuve.

**La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée
du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au jeudi 29 octobre 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmis via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**